

Modalités relatives à la distribution de la prime de fidélité 2022 aux ouvriers CP 126

Les documents relatifs à la prime de fidélité 2022 seront envoyés le 24 novembre 2022 directement aux travailleurs bénéficiaires. Les documents qui sont envoyés sont le titre de paiement de la prime et la fiche fiscale.

Les cartes de prestations papier séparées indiquant le nombre de jours payés (inclus les jours de chômage temporaire covid 19) ne sont plus envoyées. Ces données seront désormais échangées directement avec votre syndicat si vous êtes membre. Toutefois, pour votre information uniquement, vous trouverez ces informations dans la partie inférieure de votre bulletin de versement (**volet B**) :

- Si le nombre de jours indiqués au volet B est supérieur à 130, vous pouvez demander une allocation complémentaire en cas de chômage temporaire en 2023 lorsque vous êtes temporairement mis au chômage par votre employeur dans le secteur du bois et de l'ameublement
- Si le nombre de jours indiqué est inférieur à 130, vous pouvez quand même avoir droit à l'indemnité complémentaire en 2023 si vous remplissez certaines conditions. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre syndicat ou le Fonds (www.fbz126.be).

Les **modalités de paiement** de la prime de fidélité restent inchangées :

- Si vous êtes affilié à un syndicat, celui-ci vous payera le montant **total** de la prime (prime nette + l'avantage social). Pour ce faire, vous inscrivez le numéro de votre compte bancaire dans les cases au recto et vous remettez le volet A, dûment signé, à votre syndicat. Vous conservez le volet B.
- Si vous n'êtes pas affilié à un syndicat, vous inscrivez votre numéro de votre compte dans les cases au recto et vous renvoyez le volet A de ce titre, dûment complété et signé, au Fonds de Sécurité d'Existence de l'Ameublement et de l'Industrie Transformatrice du Bois, Allée Hof-ter-Vleest 5 bte 2, 1070 Bruxelles. Vous conservez le volet B. Le Fonds se charge de verser au plus tôt à votre compte la prime de fidélité **nette** (hors l'avantage social).

Attention : les bureaux du Fonds sont fermés du 26 décembre 2022 au 30 décembre 2022.